



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

N° Spécial

04 Juillet 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA du 04 Juillet 2019

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
	03.07.2019	Décision portant déclassement du domaine public de l'Etat de l'emprise lot A section G située rue des Violettes à Antony, pour une superficie de 50 m2 selon le plan joint.	3
ANNEXE		Modification du parcellaire cadastral d'après un extrait du plan cadastral (DGFIP)	5



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement

Direction des Routes Île-de-France
Bureau des Affaires Foncières

**Décision du 03 JUIL 2019 portant déclassement du domaine public de l'État de l'emprise
lot A section G située rue des Violettes à Antony, pour une superficie de 50 m² selon le plan joint.**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3211-1, et suivants,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté PCPIIT n° 2018-21 du 27 avril 2018 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Emmanuelle GAY, Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la région d'Île-de-France,

Vu la Décision de la DRIEA IF n°2019-0235 du 28 février 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative à Monsieur Alain MONTEIL, adjoint à la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Directeur des Routes d'Île-de-France,

Considérant que l'emprise du lot A section G située rue des Violettes sur la commune d'Antony (92) ne remplit plus au jour de la présente décision les conditions d'appartenance au domaine public de l'État,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Est déclassée du domaine public de l'État l'emprise « lot A section G » située rue des Violettes à Antony comme définie sur le plan joint.

Article 2

La Direction des Routes Île-de-France est chargée d'assister le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant dans l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

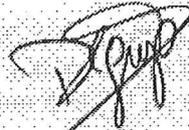
Fait à Créteil, le **03 JUIL, 2019**

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour la Directrice Régionale et Interdépartementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Pour le Directeur Régional et Interdépartemental adjoint,
Directeur des Routes d'Île-de-France,

L'Adjointe au Directeur des routes d'Île-de-France,
Responsable du service de modernisation du réseau,



Nathalie DEGRYSE

Commune 92002
Antony

Numero d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section G1
Fouilles 01
Qualité du plan régulier 03/80

Echelle d'origine 1/500
Echelle d'édition 1/500
Date de l'édition 08/07/2005

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Catégorie du redacteur du document

Document dressé par
Mme JARRQUX Caroline
à Saint-Pierre-de-Perray
Date 17/05/2019
Signature

CERTIFICATION
(Art 2^o du d^e et n^o 55 471 du 30 avril 1957)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3^o) a été établi (1) :

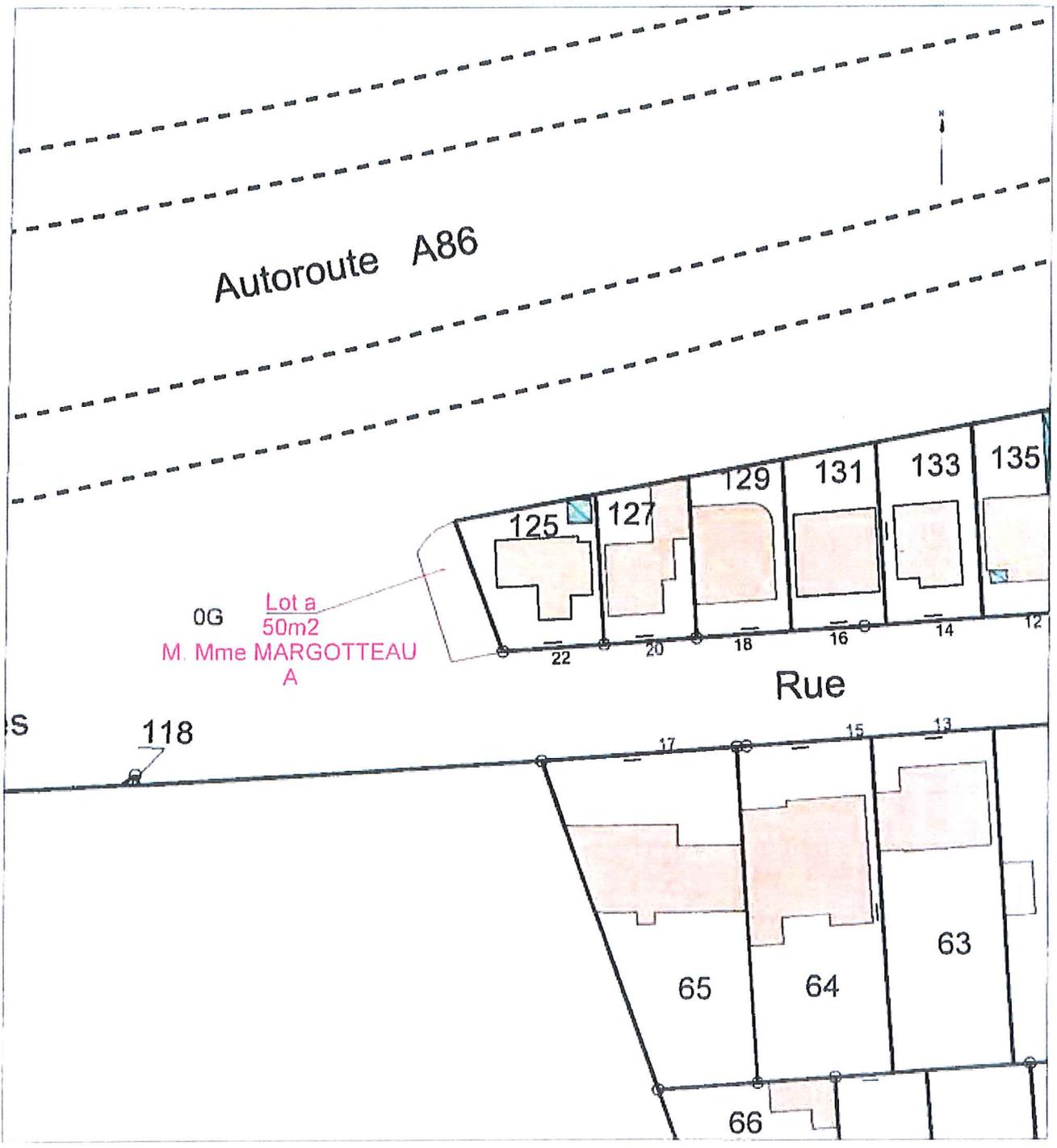
A - D'après les indications qui leur ont été fournies par le cadastre,
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain,
C - D'après un plan d'alignement ou de bornage dont copie ci-jointe dressé le 21/12/19... par M. me JARRQUX... géomètre à Saint-Pierre-de-Perray

Les propriétaires des terrains ci-dessus ont pris connaissance des informations portées au dos de la chambre 6463.

A Créteil le 18/05/2019

La responsable du Bureau des Affaires Foncières

Patricia RADJOU



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>